

## Habitat : les efforts de Dinan communauté

Marie-Odile Fauche a présenté, hier, les principaux dossiers initiés par Dinan communauté pour l'amélioration du logement privé.



*Au premier rang, les élus en charge du plan local de l'habitat, Marie-Odile Fauche, Gérard Bérhault et André Calistri, et derrière eux, les différents techniciens des organismes qui y interviennent.*

Un exemple classique. « Dans un logement, un couple de personnes âgées veut rénover la salle de bain et remplacer l'ancienne baignoire par une douche « à l'italienne », plus large et plus facile d'accès. Le devis des travaux s'élève à 10 000 €. »

L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat apporte une aide pour la moitié, 5 000 €. L'autre moitié restant à la charge du couple. Entre la préparation du dossier, les devis, puis les travaux, les factures et le versement de la subvention, il s'est écoulé un an.

### 70 dossiers retenus

Le montant précis des aides dépend de la nature des travaux et du niveau de ressources. Les subventions peuvent même, dans certains cas, prendre en charge la quasi-totalité des travaux.

Dans le secteur de Dinan, en 2013, 70 dossiers ont été retenus et aidés, autant sans doute en 2014. « Une recommandation impérative, il ne faut surtout pas commencer les tra-

vaux avant que le dossier ne soit accepté. »

Les différentes aides sont accessibles à tous les habitants de Dinan communauté. Pour tout renseignement, des permanences sont organisées, dans les locaux de Dinan communauté, les 2<sup>e</sup> jeudi du mois, de 14 h à 17 h, et 4<sup>e</sup> jeudi, de 9 h à 12 h. Et dans les locaux de l'ex-communauté de communes du pays d'Évran, le 3<sup>e</sup> jeudi, de 9 h à 12 h. (Tél. 02 96 87 14 14).

### Les copropriétés aussi

Autre dossier, le programme d'accompagnement des copropriétés restreint celui-là à Dinan, la ville-centre de l'intercommunalité. « Il s'agit là de repérer les petites copropriétés fragiles et mal gérées, certaines en déshérence, estimées à une soixantaine à Dinan. »

Les techniciens d'un cabinet d'études vont mener un vrai travail de terrain, pour tenter des médiations avec les propriétaires concernés. Les travaux de rénovation peuvent aussi faire l'objet d'aides.